

**Séance du 13 avril 2023**

Nombre de conseillers :

\* En exercice : 14

\* Présents : 10

\* Votants : 9

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS et le jeudi treize avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Pierreclos légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de monsieur Rémy MARTINOT, Maire

**Étaient présents :** MARTINOT Rémy – DUPONT Sylvie - ROUGEOT Emmanuel - DELHOMME Yann - PEGON Catherine - PINEAULT Sophie – FORTUNE Antoine – LAPALUS Christophe - BESSON Fabrice - PIDAULT Anne-Françoise

**Excusée :** CHARDIGNY Jacky- THEVENET Hélène - ALBAN Guillaume - TRIBOULET Elodie

**Secrétaire de séance :** DUPONT Sylvie

**Comptes rendus**

Les comptes rendus sont disponibles en Mairie.

**Approbation du compte administratif 2022 de la Commune**

Madame Sylvie DUPONT, Première Adjointe, donne lecture du compte administratif 2022 :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	516 744,16	G	635 432,85
	Section d'investissement	B	367 386,57	H	885 663,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	185 668,55 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 069 799,28	= G+H+J	1 521 096,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	516 744,16	= G+I+K	635 432,85
	Section d'investissement	= B+D+F	553 055,12	= H+J+L	885 663,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 069 799,28	= G+H+J+K+L	1 521 096,47

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré en l'absence de Rémy MARTINOT, ordonnateur, qui ne peut prendre part au vote,**

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022.

Votants : 9

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS et le jeudi treize avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Pierreclos légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de monsieur Rémy MARTINOT, Maire

**Étaient présents :** MARTINOT Rémy – DUPONT Sylvie - ROUGEOT Emmanuel - DELHOMME Yann - PEGON Catherine - PINEAULT Sophie – FORTUNE Antoine – LAPALUS Christophe - BESSON Fabrice - PIDAULT Anne-Françoise

**Excusée :** CHARDIGNY Jacky- THEVENET Hélène - ALBAN Guillaume - TRIBOULET Elodie

**Secrétaire de séance :** DUPONT Sylvie

### Approbation du compte administratif 2021 du multi-service

Madame Sylvie DUPONT, Première Adjointe, donne lecture du compte administratif 2022 :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	5 355,99	G	4 400,00
	Section d'investissement	B	8 883,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 093,59 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	59 532,39 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	14 238,99	= G+H+I+J	70 025,98
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 355,99	= G+I+K	10 493,59
	Section d'investissement	= B+D+F	8 883,00	= H+J+L	59 532,39
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	14 238,99	= G+H+I+J+K+L	70 025,98

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré en l'absence de Rémy MARTINOT, ordonnateur, qui ne peut prendre part au vote,**

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022.

### Approbation du compte administratif 2022 du Pôle médical

Madame Sylvie DUPONT, Première Adjointe, donne lecture du compte administratif 2022 :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	315,67	G	4 527,92
	Section d'investissement	B	3 280,20	H	15 622,68
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	10 469,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	15 272,68 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	18 868,55	= G+H+I+J	30 620,01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	315,67	= G+I+K	14 997,33
	Section d'investissement	= B+D+F	18 552,88	= H+J+L	15 622,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	18 868,55	= G+H+I+J+K+L	30 620,01

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré en l'absence de Rémy MARTINOT, ordonnateur, qui ne peut prendre part au vote,**

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022.

**Approbation du compte de gestion 2022 de la commune**

Le Maire présente au Conseil le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Macaire, Inspecteur des Finances publiques

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer, après avoir approuvé le compte administratif 2022

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur MACAIRE Guy n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**Approbation du compte de gestion 2022 du multi-service**

Le Maire présente au Conseil le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Macaire, Inspecteur des Finances publiques

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer, après avoir approuvé le compte administratif 2022

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur MACAIRE Guy n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**Approbation du compte de gestion 2022 du Pôle médical**

Le Maire présente au Conseil le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Macaire, Inspecteur des Finances publiques

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer, après avoir approuvé le compte administratif 2022

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur MACAIRE Guy n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

<b>Affectation du résultat 2022 – Commune</b>
---

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		118 688,69 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0,00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		<b>118 688,69 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		332 608,50 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>118 688,69 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		118 688,69 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Constate le résultat de la section fonctionnement du compte administratif s'élevant à la somme 118 688.69 €, de la section d'investissement s'élevant à 332 608.50 €
- Décide d'affecter la somme de 332 608.50 € au compte 001 en recette d'investissement
- Décide d'affecter la somme de 118 688.69 € au compte 002 en recette de fonctionnement.

## Affectation du résultat 2022 – multi-service

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-955,99 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 093,59 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>5 137,60 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	50 649,39 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E            0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H            5 137,60 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	5 137,60 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Constate le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif s'élevant à la somme 5 137.60 €, de la section d'investissement s'élevant à 50 649.39 €
- Décide d'affecter la somme de 50 649.39 € au compte 001 en recette d'investissement
- Décide d'affecter la somme de 5 137.60 € au compte 002 en recette de fonctionnement

## Affectation du résultat 2022 – pôle médical

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		4 212,25 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		10 469,41 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		<b>14 681,66 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-2 930,20 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>14 681,66 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		2 930,20 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		11 751,46 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Constate le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif s'élevant à la somme 14 681.66 €, de la section d'investissement s'élevant à – 2 930.20 €
- Décide d'affecter les sommes de 2 930.20 € au compte 001 en dépense d'investissement
- Décide d'affecter les sommes de 11 751.46 € au compte 002 en recette de fonctionnement
- Décide d'émettre un titre de 2 930.20 € au compte 1068 en recette d'investissement

**Secrétaire de séance :** DUPONT Sylvie

<b>Vote des taux des taxes 2023</b>
-------------------------------------

Chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est à dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Préparé par la commission Finances, le Maire présente les bases d'imposition communales et propose de fixer les taux suivants :

- Taxe foncière bâti 32.10 %
- Taxe foncière non bâti 25.32 %

**Le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes.
-

## Budget primitif 2023 - commune

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 préparé par la commission Finances.

- ✓ Les dépenses et recettes de Fonctionnement s'équilibrent à 799 030.69 €.
- ✓ Les dépenses et recettes d'Investissement s'équilibrent à 1 371 240.28 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le budget primitif communal présenté ci- dessus.

## Budget primitif 2023 – multi-service

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 préparé par la commission Finances.

- ✓ Les dépenses et recettes de Fonctionnement s'équilibrent à 9 237.60 €.
- ✓ Les dépenses et recettes d'Investissement s'équilibrent à 59 386.99 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le budget primitif communal présenté ci- dessus.

## Budget primitif 2023 – pôle médical

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 préparé par la commission Finances.

- ✓ Les dépenses et recettes de Fonctionnement s'équilibrent à 16 251.46 €.
- ✓ Les dépenses et recettes d'Investissement s'équilibrent à 18 831.66 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le budget primitif communal présenté ci- dessus.

## Appel d'offres

Monsieur le Maire présente le résultat du lancement de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 6 mars sur le JSL ainsi que e-marchespublics.com avec une date limite de réception des offres au jeudi 30 mars 2023 à 16h30.

Après lecture du rapport d'analyse des offres du cabinet ARC-PHI Architecture :  
Constatant que seulement certains lots n'ont pas eu au minimum deux candidats

**L'exposé entendu, le conseil municipal de Pierreclos, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le lot n°1 – Démolition maçonnerie
- **DEMANDE UNE SECONDE CONSULTATION** pour le lot n°2- Fenêtre de toit
- **APPROUVE** le lot n°3 – Menuiseries Aluminium
- **DEMANDE UN SECONDE CONSULTATION** pour le lot n°4 – Plâtrerie peinture Plafond
- **APPROUVE** le lot n°5 – Menuiserie intérieures bois
- **APPROUVE** le lot n°6 – Sol souple PVC
- **DEMANDE UNE SECONDE CONSULTATION** pour le lot n°7 – Serrurerie
- **APPROUVE** le lot n°8 – Électricité courants forts/faibles
- **DEMANDE UNE SECONDE CONSULTATION** pour le lot n°9 – Chauffage ventilation climatisation

## Déclaration d'intention d'aliéner de Madame GAUDIAU

Conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, la municipalité ne préempte pas pour la vente.

## Question diverse

### **LA FIBRE A PIERRECLOS :**

**La fibre est présente sur la commune, il est possible d'installer la fibre à votre domicile avec Orange ou SFR, soyez vigilant votre fournisseur doit installer la fibre jusqu'à votre porte sans aucun frais de votre part, pour les installations intérieures, là il est possible d'avoir des frais.**

**Monsieur le Maire conseil d'appliquer une migration de votre contrat internet, au lieu de s'inscrire un nouveau contrat auprès de votre fournisseur pour l'installation de la fibre, les frais étant plus élevés avec l'ouverture d'un nouveau contrat.**